



Réf. Farde e-Assemblées : 2383743

N° OJ : 111

Projet d'Arrêté - Conseil du 25/01/2021

Objet : Subvention exceptionnelle accordée par la Région.- Financement d'un poste en charge de mener des actions pour lutter contre le décrochage scolaire (septembre 2020 à juin 2022).- Convention.

Le Conseil Communal,

Considérant l'intérêt de poursuivre et de renforcer, au vu du contexte actuel, les actions de prévention et de lutte contre le décrochage;

Considérant le souhait de la Région de renforcer les capacités de prise en charge au sein des services de prévention ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 22 octobre 2020 finançant un ETP par commune pour des actions de lutte contre le décrochage scolaire.

Vu le courrier de notification du 10 novembre 2020 à la Ville confirmant dans ce cadre un budget de 78.947,00 € ;

Vu la loi du 16 mai 2003 relative aux modalités fixant les dispositions générales applicables au contrôle des subventions ;

Sur proposition des Bourgmestres et Echevins,
Arrête:

Article unique : la convention est adoptée.

Annexes :

[l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 22/10/2020 \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Convention BXL_Ville FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)